

Demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées et chassables dans le cadre des missions de Prévention du Risque Animalier



Service de Prévention du Risque Animalier Aéroport de Brive vallée de la Dordogne

Date : **01/09/2022**

Aéroport : Brive vallée de la Dordogne

Dossier d'accompagnement de la demande de destruction d'espèces animales protégées et chassables au titre de la prévention du risque animalier sur l'aéroport de Brive vallée de la Dordogne pour l'année 2022

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION.....	4
2. PRÉSENTATION DE L'AÉROPORT.....	5
2.1. DONNÉES TECHNIQUES.....	5
2.2. DONNÉES COMMERCIALES.....	5
2.3. CONTEXTE D'IMPLANTATION DE L'AÉROPORT.....	5
2.3.1. <i>Cartographie des zones à enjeux.....</i>	<i>5</i>
2.3.2. <i>Périmètre officiel désigné au titre de la nature.....</i>	<i>8</i>
2.3.3. <i>Autres sites attractifs présentant un risque pour la sécurité aérienne.....</i>	<i>10</i>
3. CONNAISSANCES DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DE L'AÉROPORT.....	12
3.1. ETAT INITIAL DU MILIEU NATUREL.....	12
3.1.1. <i>Modalités de réalisation de l'état initial.....</i>	<i>12</i>
3.1.2. <i>Description des milieux naturels attractifs sur l'aéroport.....</i>	<i>12</i>
3.1.3. <i>Description des oiseaux.....</i>	<i>13</i>
3.1.4. <i>Description des mammifères.....</i>	<i>17</i>
3.1.5. <i>Autres groupes faunistiques notables (optionnel).....</i>	<i>17</i>
3.2. DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ENGAGÉES PAR L'EXPLOITANT.....	17
4. CONNAISSANCE DES ENJEUX DE SÉCURITÉ.....	18
4.1. BILAN DES COLLISIONS PAR ESPÈCE SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.....	18
4.2. BILAN DE LA PRÉVENTION DU RISQUE ANIMALIER SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.....	18
EFFAROUCHEMENT.....	18
FUSÉE.....	18
OBSERVATION.....	18
2018.....	18
480.....	18
251.....	18
2019.....	18
2019.....	18
1177.....	18
465.....	18
2513.....	18
2020.....	18
579.....	18
107.....	18
1097.....	18
4.3. BILAN DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.....	18
5. GESTION DU RISQUE ANIMALIER.....	20
5.1. EVALUATION DU RISQUE ANIMALIER – IDENTIFICATION DES ESPÈCES À RISQUE.....	20
5.2. MODALITÉS DE GESTION DU RISQUE ANIMALIER.....	20
5.2.1. <i>Gestion de l'environnement de l'aéroport.....</i>	<i>20</i>
5.2.2. <i>Modalités d'organisation d'intervention pour la prévention du risque animalier.....</i>	<i>21</i>
6. DEMANDE DE DÉROGATION ET D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT.....	24
6.1. ESPÈCES PROTÉGÉES OBJETS DE LA DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT.....	24
6.2. ESPÈCES CHASSABLES OBJETS DE LA DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT.....	25
6.3. RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE.....	25
6.4. TERRITOIRE DE VALIDITÉ DE LA DÉROGATION/AUTORISATION.....	25
6.5. DURÉE DE VALIDITÉ DE LA DÉROGATION / AUTORISATION.....	25
6.6. PERSONNEL À HABILITER.....	26
7. RÉFÉRENCES.....	27

7.1.	RÉFÉRENCES JURIDIQUES.....	27
7.1.1.	<i>Décrets, arrêtés et circulaires.....</i>	27
7.1.2.	<i>Listes relatives aux espèces protégées.....</i>	27
7.1.3.	<i>Listes relatives aux espèces chassables.....</i>	28
7.2.	RÉFÉRENCES TECHNIQUES.....	28
7.3.	WEBOGRAPHIE.....	28

1. Objet de la demande de dérogation

La prévention du risque animalier est une obligation réglementaire faite aux exploitants d'aérodrome afin d'assurer au mieux la sécurité des vols sur leurs zones aéroportuaires.

Dans ce cadre, le service dédié à la prévention du risque animalier sur l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne est amené à pratiquer une gestion des milieux écologiques présents sur la plateforme aéroportuaire, l'effarouchement ou le prélèvement d'animaux, en particulier d'oiseaux jugés dangereux pour les aéronefs du fait du risque de collision ou d'ingestion par les moteurs, durant les phases sensibles d'atterrissage et de décollage.

Ces pratiques visant la sécurité des vols sont soumises aux dispositions légales concernant les espèces de faune protégées et chassables, pour ce qui concerne la perturbation, la destruction et la modification de leurs milieux de vie. Dans ce cadre, la perturbation et la modification de leurs milieux, non létales, sont autorisées juridiquement par l'arrêté préfectoral du 06/08/2012.

Pour réaliser le prélèvement d'animaux à risque, nous sollicitons préventivement une dérogation exceptionnelle à la protection des espèces, selon les dispositions prévues à l'article L.411-2 du code de l'environnement. De même, pour les espèces de faune chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la législation relative à la chasse s'applique et nous demandons une autorisation, selon les dispositions prévues à l'article R.427-5 du code de l'environnement.

Ce document accompagne donc la demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées et chassables pour expliquer la nécessité de cette dérogation. Il s'articule en cinq grandes parties :

- Présentation de l'aéroport
- Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport
- Connaissances des enjeux de sécurité de l'aéroport
- Gestion du risque animalier
- Demande de dérogation et autorisation

Ce document est élaboré selon les prescriptions de la DGALN et de la DGAC¹ en vue d'obtenir une dérogation/autorisation pour le prélèvement d'espèces animales protégées et chassables.

¹ Ces prescriptions ont fait l'objet d'une publication conjointe DGAC-DGALN disponible sur le site internet du STAC : Guide technique «Prévention du Risque Animalier – Le prélèvement d'espèces animales » (2019)

2. Présentation de l'aéroport

Ce chapitre vise à présenter l'aéroport, son activité ainsi que le contexte dans lequel il est implanté.

2.1. Données techniques

Surface totale de la plateforme	199 ha
Surfaces imperméabilisés	18 ha
Surface végétalisée à gérer (côté pistes)*	50ha
Surface végétalisée à gérer (côté ville)*	5 ha
Nombre et longueur de piste(s)	1 piste de 2100m
Horaires d'activités	6h/22h en semaine, 8h/18h le samedi et 14h/22h le dimanche

* éléments constituant une surface végétalisée : cf. tableau en Chapitre 4.1.2.

2.2. Données commerciales

Nombre de mouvements / année 2021	16894
Nombre de passagers / année 2021	42371
Enjeux divers à porter à la connaissance du service instructeur : En 2021 le trafic est encore impacté par la pandémie du Covid-19 En 2022, le trafic au 30/09 est de 11342 mouvements et 72343 passagers	

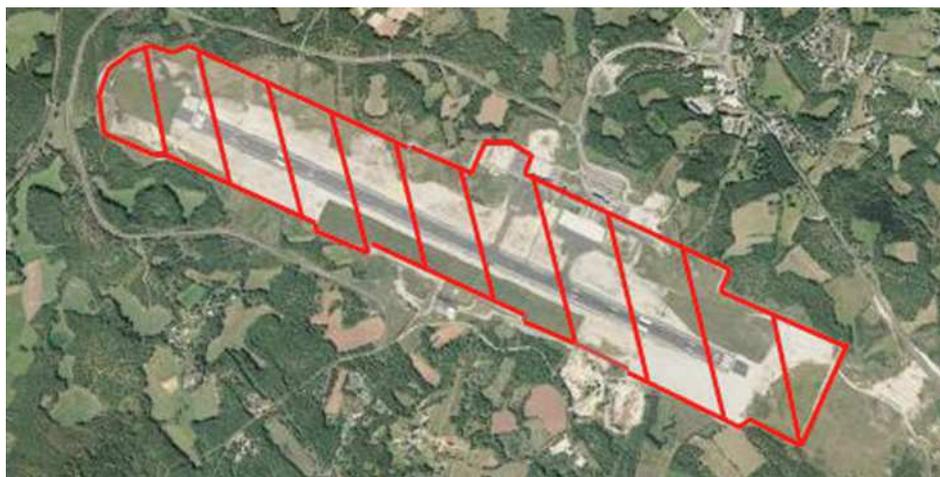
2.3. Contexte d'implantation de l'aéroport

Le contexte d'implantation de l'aéroport est illustré ci-après par une carte et une liste des périmètres officiels désignés au titre de la connaissance ou de la protection de la nature et des sites identifiés comme pouvant générer un risque animalier dans un rayon de 13 km².

2.3.1. Cartographie des zones à enjeux

Périmètre de responsabilité

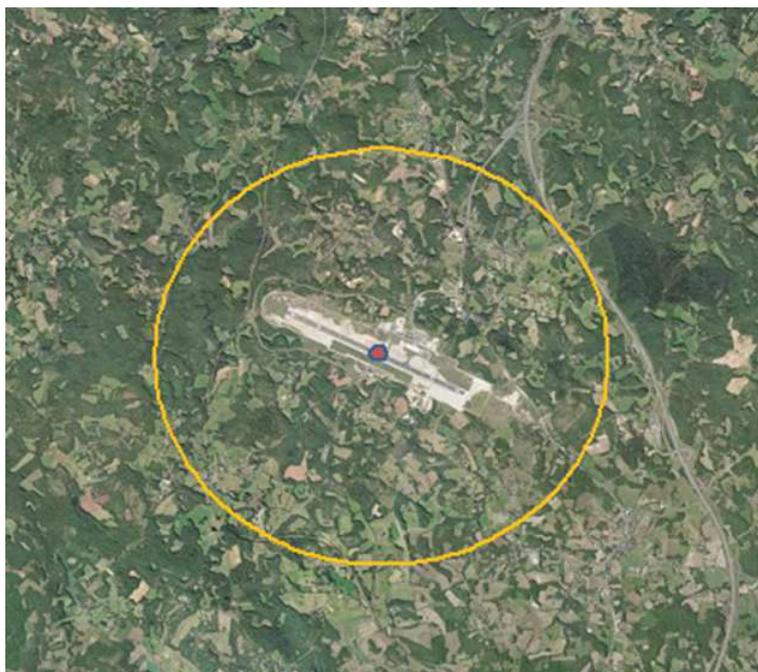
2 Le règlement (UE) n°139/2014 de la commission du 12 février 2014, établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes, impose aux exploitants d'aérodrome d'évaluer le péril animalier sur l'aérodrome et aux abords de celui-ci (ADR.OPS.B.020). En France, cette évaluation se fait dans un rayon de 13 kilomètres autour des aérodromes.



Le périmètre de responsabilité correspond à l'enceinte aéroportuaire se trouvant à l'intérieur de la clôture, cette superficie représente environ 199 Ha.

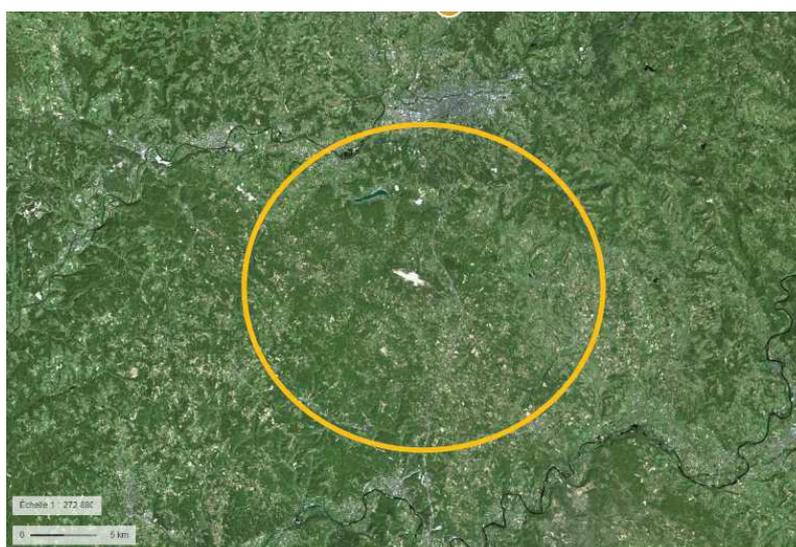
L'activité du SPRA se fait uniquement dans cette enceinte. Aucune intervention animalière n'est réalisée en dehors de cette zone définie.

Le site est fermé par une clôture périphérique de 2,50 mètres de haut avec un rabat en fil de fer barbelé tourné vers l'extérieur. A l'intérieur du site, on retrouve de vastes surfaces alternant prairie et zones désertiques calcaires.



Une zone de trois kilomètres autour de l'aérodrome, dit périmètre riverain, est soumise à une attention particulière par le service PRA. Une inspection de cette zone est faite régulièrement afin de déterminer si des modifications urbaines ou agricoles sont susceptibles d'apporter un risque animalier supplémentaire sur la plateforme. Les zones identifiées, font l'objet d'un recensement afin d'en déterminer les évolutions en termes de présence animale ou d'impact direct avec notre site.

Périmètre élargi



Enfin, une dernière zone, dite élargie, qui s'étend à 13 kms de l'aéroport est également observé avec un intervalle moins régulier. Cela permet de déceler d'éventuelles modifications environnementales importantes et qui constitueraient éventuellement un problème en termes de concentration et d'impact animalier.

2.3.2. Périmètre officiel désigné au titre de la nature

Type de périmètre	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
ZNIEFF de type 1	ZNIEFF1 N°1 : Causse de la Bleynie-Fougères (Identifiant national :740006195) Surface : 322 hectares	4 kms
	ZNIEFF1 N°2 : Chênaies calcaires et pelouses calcicoles du sud du Puy Pialat (Identifiant national 740120173) Surface : 64 hectares	2,5 kms
	ZNIEFF1 N°3 : Forêt de Couzage (Identifiant national 740006135) Surface : 324 hectares	5 kms
	ZNIEFF1 N°4 : Vallée sèche de la Couze et Côte pelée (Identifiant national : 740120004) Surface : 324 hectares	3,7 kms
	ZNIEFF1 N°5 : Causse du Dolmen de la Palein (Identifiant national : 740006138) Surface : 165.5 hectares	6,4 kms
	ZNIEFF1 N°6 : Puy de Fournet (Identifiant national : 740120005) Surface : 121.7 hectares	7,5 kms
	ZNIEFF1 N°7 : Site à chauves-souris : abîmes de la Fage (Identifiant national : 740006197) Distance Aéroport / site : 5kms Surface : 12.5 hectares	5 kms
	ZNIEFF1 N°8 : Coteau calcaire de la Chaume (Identifiant national : 740120002) Surface : 28.4 hectares	6 kms
	ZNIEFF1 N°9 : Falaises de Jugeals-Nazareth (Identifiant national : 740006137) Surface : 28.4 hectares	
	ZNIEFF1 N°10 : Vallée de la Couze à l'amont du pont du Coudert (Identifiant national : 740120073) Surface : 279 hectares	6 kms
	ZNIEFF1 N°11 : Coteau calcaire du Puy Laborie (Identifiant national : 740120086) Surface : 32 hectares	7 kms
	ZNIEFF1 N°12 : Pelouses et moisson des	8 kms 8,8 kms

	<p>coteaux gréseux de Labrousse (Identifiant national : 740030013) Surface : 41 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°13 : Grotte de Lamouroux (Identifiant national : 740030015) Distance Aéroport / site : 9kms Surface : 14 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°14 : Vallée de Planchetorte (Identifiant national : 740006134) Surface : 479 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°15 : Coteau calcaire du Puy Lenty (Identifiant national : 740120087) Surface : 22 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°16 : Gravières de Larche (Vallée de la Vézère) (Identifiant national : 740120069) Surface : 39 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°17 : Vallée de la Doue, Raysse de Murel et Pech de Lafont (Identifiant national : 730030313) Surface : 193 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°18 : Bois et prairies du Chauvet (Identifiant national : 730030302) Surface : 42 hectares</p> <p>ZNIEFF1 N°19 : Prairies naturelles de la vallée de la Tourmente (Identifiant national : 730030264) Surface : 402 hectares</p>	<p>9 kms</p> <p>9 kms</p> <p>10 kms</p> <p>10 kms</p> <p>11 kms</p> <p>11 kms</p> <p>11 kms</p>
ZNIEFF de type 2	<p>ZNIEFF2 N°1 : Secteur forestier de Borrèze (Identifiant national :720008196) Surface : 7321 hectares</p> <p>-ZNIEFF2 N°2 : Basse Vallée de la Tourmente (Identifiant national : 730030133) Surface : 1349 hectares</p> <p>-ZNIEFF2 N°3 : Vallée de la Vianne, la Chaise du Diable (Identifiant national : 740006193) Surface : 523 hectares</p> <p>- ZNIEFF2 N°4 : Vallée de la Loire (Identifiant national : 740006194) Surface : 1093,28 hectares</p> <p>- ZNIEFF2 N°5 : Causse Corrèzien</p>	<p>7,5 kms</p> <p>10,5 kms</p> <p>14 kms</p> <p>10,5 kms</p> <p>2,7 kms</p>

	(Identifiant national : 740006136) Surface : 2458,97 hectares - ZNIEFF2 N°6 : Causse de Terrasson (Identifiant national : 720008223) Surface : 4853,59 hectares	9,1 kms
Sites Natura 2000 (ZPS & ZSC)	-Coteaux calcaires de Borrèze (Identifiant national : Fr 7200676) -Pelouses calcicoles et forêts du causse corrézien (Identifiant national :Fr7401119)	11,2 kms 4,7 kms
Sites RAMSAR	Néant	
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	-Vallée de la Couze et de la Côte Pelée (Identifiant Fr3800236) Surface 137 hectares. Arrêté du 12 juillet 1991. -Cirque de Ladou (Identifiant : Fr3800396) Surface 16 hectares. Arrêté du 28 juillet 2016.	5 kms 7,5 kms
Réserves naturelles	Néant	
Corridors écologiques (TVB)	Néant	

2.3.3. Autres sites attractifs présentant un risque pour la sécurité aérienne

Type de site	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
Centres de traitement ou d'enfouissement techniques de déchets / décharge sauvage	Centre d'enfouissement de Perbousie	10 kms
Lieu de manifestation sportive	Stade de Nespouls Stade de Gignac Stade de Cressenssac Stade de Jauzac Stade de Jugeals-Nazareth Stade de Cuzance Stade de Borrèze Stade de Turenne	1km 4,2 kms 3,8 kms 7 km 6,9 kms 10 kms 12,5 kms 12,5 kms
Gravière & plan d'eau	Lac du causse (superficie 84 Ha) Gravière Baudran	6,9 kms 0,5 kms

Type de site	Intitulé et précisions utiles	Distance au site
Station d'épuration d'eaux usées	Une micro station d'épuration coté ville	0.3 kms
Bassin de rétention des eaux de ruissellement	Trois bassins de rétention coté piste	0.1 kms
Zones agricoles	Environ 30% du périmètre	
Autres (Zones boisées, Parc, zones industrielles...)	Environ 70% du périmètre	

3. Connaissances des enjeux écologiques de l'aéroport

Ce chapitre vise à faire le bilan de la connaissance du patrimoine naturel présent sur la plateforme aéroportuaire.

3.1. *Etat initial du milieu naturel*

3.1.1. Modalités de réalisation de l'état initial

Cochez <i>(plusieurs choix possibles)</i>	Etat initial établi sur la base de :	Année de réalisation
SPRA	Analyse par les propres services de l'aéroport (SPRA, service d'entretien des espaces verts...)	2022
-	Analyse par le STAC (expertise et études animalières)	-
Aérobiodiversité	Analyse par un bureau d'études ou une association Préciser la structure : Association	2021 Voir annexe
FDC 19	Autre, à préciser :	2012
Année de réalisation/actualisation de l'état initial :		Réactualisation 2022

3.1.2. Description des milieux naturels attractifs sur l'aéroport

Cette partie est dédiée à la description de la composante végétale de l'aéroport. L'objectif est de décrire l'ensemble des types de milieux naturels utilisable par les animaux.

Cochez si présent	Type de milieux	Commentaire	Surface (optionnel)
X	Prairies aéronautiques	Piste en herbe (non exploitée)	3,5 Ha
	Zones agricoles cultivées	Néant	
X	Zones arbustives <i>fourrés, haies</i>	Plusieurs zones de broussaille	2Ha
	Zones arborées <i>bosquets, forêts</i>	Néant	
	Zones terrestres humides <i>Roselières, marais, prairies humides</i>	Néant	
X	Cours, plan ou point d'eau	Micro station d'épuration	270 m ²
X	Espaces verts paysagers <i>Côté ville</i>		5 ha

Cochez si présent	Type de milieux	Commentaire	Surface (optionnel)
	Autre <i>A préciser</i>		

 3.1.3. Description des oiseaux (voir liste aérobio 2021)

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	P	LC	-		Rare
Aigle botté <i>Hieraaetus pennatus</i>	P	EN	VU	2010-aujourd'hui	Rare
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	P	NT	-	2010-aujourd'hui	Rare
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	P	LC	VU	2010-aujourd'hui	Rare
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>	P	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>	P	LC	EN	2010-aujourd'hui	Rare
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>		EN	RE	2016	Rare
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	P	LC		2010-aujourd'hui	Rare
Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	P	NT		2016/18/20/21	Rare
Busard St Martin <i>Circus cyaneus</i>	P	LC	CR	2010-aujourd'hui	Rare

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	P	LC		2010-aujourd'hui	Occasionnel
Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>		LC	NT	2020	Rare
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	P	VU	VU	2016/2021	Rare
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Occasionnel
Cheveche d'Athéna <i>Athene noctua</i>		LC	-	2021	Rare
Circaète Jean le Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	P	LC	EN	2010-aujourd'hui	Rare
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	P	VU	-	2018	Rare
Cochevis huppé <i>Galerida cristata</i>	P	LC	RE	2016	Rare
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	C	NT	-	2010-aujourd'hui	Régulier
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	P	LC	-	2019	Rare
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>	C	LC	-	2010 – aujourd'hui	Rare
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	P	NT	-	2010-aujourd'hui	Régulier
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	P	LC	VU	2010-aujourd'hui	Rare
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Fauvette babillarde <i>Sylvia curruca</i>	P	LC	RE	2016	Rare
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	C	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	P	NT	-	2020-2021	Rare
Gobemouche noir <i>Ficedula hypoleuca</i>	P	VU	-	2019-2020	Rare
Grand corbeau <i>Corvus corax</i> Linnaeus	P	LC	VU	2018	Rare
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	P	LC	-	2017	Rare
Héron cendré	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Hirondelle de fenêtre	P	NT	VU	2016/20/21	Rare
Huppe fascié	P	LC	-	2019	Rare
Hypolais polyglotte <i>Hippolais polyglotta</i>	P	LC	-	2019/2021	Rare
Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	P	NT	-	2010-aujourd'hui	Rare
Lapin de garenne <i>Oryctolagus</i>	C	-	-	2011-aujourd'hui	Rare
Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	C	-	-	2011-aujourd'hui	Occasionnel
Linotte mélodieuse <i>Cardualis cannabina</i>	P	VU	VU	2010-aujourd'hui	Rare
Loriot d'Europe, Loriot jaune <i>Oriolus oriolus</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Martinet noir <i>Apus apus</i>	P	NT	-	2010-aujourd'hui	Rare
Merle noir <i>Turdus merula</i>	C	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
Mésange bleue Cyanistes caeruleus	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Mésange chardonnière Parus major	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Mésange huppée Lophophanes cristatus	P	LC	-	2021	Rare
Milan noir Milvus migrans	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Occasionnel
Milan royal Milvus milvus	P	VU	EN	2010-aujourd'hui	Rare
Moineau domestique Passer domesticus	P	LC		2021	Rare
Œdicnème criard Burhinus Oedicephalus	P	LC	EN	2010-aujourd'hui	Rare
Pipit des arbres Anthus trivialis	P	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Perdrix rouge Alectoris rufa	C	LC	-	2010-aujourd'hui	Régulier
Petit gravelot Charadrius dubius	P	LC	EN	2010-aujourd'hui	Rare
Pic épeiche Dendrocopos major	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pic épechette Dendrocopos minor	P	VU		2016	Rare
Pic vert Picus viridis	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pie bavarde Pica pica	P	LC	-	2010- aujourd'hui	Rare
Pie-grièche écorcheur Lanius collurio	P	NT	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pigeon biset Columba livia	C	-	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pigeon colombin Columba oenas	C	LC	VU	2010-aujourd'hui	Rare
Pigeon ramier	C	LC		2010-aujourd'hui	Occasionnel

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
Columba palumbus					
Pinson des arbres Fringilla coelebs	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pipit des arbres Anthus trivialis	P	LC	-	2016-2019	Rare
Pipit farlouse Anthus pratensis	P	VU	EN	2010-aujourd'hui	Rare
Pluvier doré Pluvialis apricaria	C	LC		2018	Rare
Pouillot de bonelli Phylloscopus bonelli	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Pouillot fitis Phylloscopus trochilus	P	NT	VU	2020	Rare
Pouillot siffleur Phylloscopus sibilatrix	P	NT	-	2016	Rare
Pouillot véloce Phylloscopus collybita	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Roitelet à triple bandeau Regulus ignicapilla	P	LC	-	2017	Rare
Rossignol philomèle Luscinia megarhynchos	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Rouge queue noir Phoenicurus ochruros	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Rougegorge familier Erithacus rubecula	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Rougequeue à front blanc Phoenicurus phoenicurus	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Serin cini Serinus serinus	P	VU	EN	2010-aujourd'hui	Rare
Sitelle torchepot Sitta europaea	P	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Tarier des prés Saxicola rubetra	P	NT	-	2010-aujourd'hui	Rare

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	P	VU	-	2010-aujourd'hui	Rare
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	C	VU	VU	2010-aujourd'hui	Rare
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	C	LC	-	2010-aujourd'hui	Rare
Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>	P	NT	RE	2010-aujourd'hui	Rare
Tarier des prés <i>Soxicola rubetra</i>	P	VU	CR	2016 à 2021	Rare
Vanneau huppé <i>Vannellus vannellus</i>	P	EN	LC	2010-aujourd'hui	Rare
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	P	VU	-	2017-18-2020	Rare

3.1.4. Description des mammifères

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	<i>Chassable</i>	-	-	2011-aujopurd'hui	Rare
Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus pallas</i>	<i>Chassable</i>	-	-	2011-aujourd'hui	Occasionnel
Renard roux <i>Vulpes vulpes</i>	<i>Chassable</i>	-	-	2012- aujourd'hui	Rare

3.1.5. Autres groupes faunistiques notables (optionnel)

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Protection / chassable	Statut UICN		Présence	
		National	Régional	Début-Fin	Fréquence
Néant					

*Pour la fréquence : les niveaux sont ceux de la méthode d'évaluation du STAC :

- Rare : Espèce animale observée moins de 10 semaines/an
- Occasionnelle : Espèce animale observée entre 10 et 26 semaines/an
- Régulière : Espèce animale observée plus de 26 semaines/an

3.2. Démarches environnementales engagées par l'exploitant

Les démarches environnementale mise en œuvre par l'exploitant sont les suivantes :

- Fauchage ciblé des broussailles en hiver
- Aucun épandage de pesticide
- Réalisation de la tonte ciblée si besoin (préservation de l'herbe haute)
- Pose de dispositif pour empêcher le poser des oiseaux sur certains points (Renouvellement écopic en 2022)
- Pas de fauchage de grande ampleur pour ne pas nuire à la reproduction des animaux au printemps en privilégiant des périodes moins impactantes.

4. Connaissance des enjeux de sécurité

Ce chapitre vise à faire le bilan de la connaissance des enjeux de sécurité aérienne sur la plateforme aéroportuaire vis-à-vis du risque de collision avec des espèces animales.

4.1. Bilan des collisions par espèce sur les trois dernières années

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut UICN		Nombre de collisions enregistrées			
	National	Régional	2019	2020	2021	
Non identifié	-	-	2	-	2	
Alouette des champs Alauda arvensis	LC	LC	1	-	-	
Faucon crécerelle Falco tinnunculus	NT	LC	-	-	1	
Lièvre d'Europe Lepus europaeus	-	-	2	-	-	

Conséquences des collisions sur l'exploitation et conséquences financières induites :

Voir suivi des CRESEA sur réseau accessible à l'ensemble du personnel.

4.2. Bilan de la prévention du risque animalier sur les trois dernières années

	<i>Effarouchement</i>	<i>Fusée</i>	<i>Observation</i>
2019	1177	465	2513
2020	579	107	1097
2021	559	150	1356

4.3. Bilan des prélèvements sur les trois dernières années

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut UICN		Prélèvements					
	National	Régional	2019		2020		2021	
			Autorisés	Réalisés	Autorisés	Réalisés	Autorisés	Réalisés

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut UICN		Prélèvements					
			0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0	0

5. Gestion du risque animalier

Ce chapitre vise à démontrer les moyens mis en œuvre par le service de prévention du risque animalier afin de maîtriser le risque de collisions animalières.

5.1. Evaluation du risque animalier – Identification des espèces à risque

Nom vernaculaire Nom scientifique	Argumentation du risque	Niveau de risque (NRA)	Evolution du risque
Alouette des champs Alauda arvensis	Fréquence rare avec une gravité nulle. Une collision en 2019	1	=
Busard saint Martin Circus cyaneus	Fréquence rare avec une gravité faible	1	=
Buse variable Buteo buteo	Fréquence occasionnelle avec une gravité moyenne	1	=
Circaète jean le blanc Circaetus gallicus	Fréquence rare avec une gravité forte	1	=
Corneille noire Corvus corone	Fréquence régulière avec une gravité faible	1	=
Lièvre d'Europe Lepus europaeus	Fréquence occasionnelle avec une gravité forte	2	+
Pigeon ramier Columba palumbus	Fréquence occasionnelle avec une gravité forte	2	+

5.2. Modalités de gestion du risque animalier

5.2.1. Gestion de l'environnement de l'aéroport

Description des actions préventives de l'exploitant réalisées en application des articles 2 à 6 bis de l'arrêté modifiés du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes :

- a) Pose de clôtures adaptées :
L'aérodrome est équipé d'une clôture de 2,5m de haut avec un rabat en fil de fer barbelés orienté vers l'extérieur afin de rendre le site étanche aux intrusions.
- b) Traitement adapté des parties herbeuses et boisées :

Les zones herbeuses sont fauchées en fonction du besoin présent et seulement sur des zones ciblées. Les arbres, arbustes et broussailles sont fauchés tous les ans pour freiner leur développement.

c) Aménagement ou suppression des zones humides :

Le site n'est pas impacté par des zones dites humides. L'aéroport est installé sur un site plutôt calcaire et aride.

d) Détermination et contrôle des cultures et des espaces cultivés :

Il n'y a pas de zone de culture sur site.

e) Définition des conditions et contrôle du pacage des animaux d'élevage ;

Aucun pacage n'est réalisé dans l'emprise domaniale.

f) Recueil des cadavres d'animaux et leur destruction.

Conformément au Recueil des Consignes d'Intervention (RCI) du Service de prévention du risque Animalier (SPRA), les cadavres sont conservés dans un congélateur dédié à cet effet au minimum six mois après leur découverte. De plus, le congélateur est régulièrement vidé par une société d'équarrissage.

5.2.2. Modalités d'organisation d'intervention pour la prévention du risque animalier

5.2.2.1. *Organisation générale de la prévention du risque animalier sur l'aéroport*

Le SPRA est assuré par les agents du SSLIA. Tous ont le permis de chasser, une formation initiale de prévention du risque animalier ainsi qu'une formation locale. Trois formations de maintien des acquis (FMA) sont dispensées à l'ensemble des agents du SPRA sous forme de demi-journée de révision. L'ensemble de la réglementation et de l'utilisation des matériels est ainsi balayé sur l'année pour maintenir un niveau de connaissance et de compétence suffisamment élevé.

A l'issue de ces journées FMA, un questionnaire et un test de mise en pratique évaluatif est dispensé.

Un Tableau de suivi est tenu à jour.

5.2.2.2. *Moyens humains de la prévention du risque animalier*

Les personnels listés ci-après sont habilités à intervenir pour la mission et devront être couverts par les dérogations/autorisations.

SERVICE	NOM Prénom	Dernière formation		Permis de chasser		
		Date	Type	Numéro	Délivré le	par
Encadrants						

		Dernière formation		Permis de chasser		
Responsable SSLIA/SPRA	Lacotte Ludovic	15/09/21	FDC 19	201103680010-09-A-	-	ONCFS
Référent SERVICE SPRA/ Chef de manœuvre	NOM Prénom Delmond Yoan	15/09/21	Recyclage maniement des armes	201103680009-07-B	-	ONCFS
Chef de manœuvre	Ceaux Nicolas	15/09/21		201103680011-12-A	-	
Agents						
SSLIA	Audevard Guillaume	15/09/21		201103680012-15-A	-	ONCFS
SSLIA	Granchamp Alexandre	15/09/21	FDC 19	24.4.13626	19.07.200 7	Préfecture Sarlat
SSLIA	Pelletier Loic	12/02/21		201503680178-08-A	-	
SSLIA	Perrugia David	15/09/21	Recyclage maniement des armes	201701980018-12-A	-	
SSLIA	Planchaud Dominique	10/09/21		201503680177-05-A	-	ONCFS
SSLIA	Jouandeaud David	2021	Permis de chasse	202101980163-14-A	2021	FDC 19

5.2.2.3.

Moyens techniques de la prévention du risque animalier

Cocher si mis en œuvre	Type d'effarouchement	Description et précisions utiles
x	Animaux sauvages prédateurs	Renard
	Animaux domestiques	
x	Moyens visuels	Jumelle
x	Moyens sonores / acoustiques	Effaroucheur acoustique embarqué
x	Moyens pyrotechniques	Fusées crépitante/détonante/sifflante/CAPA
x	Moyens de tir	Fusil de chasse – calibre 12
	Autres moyens (préciser)	

5.2.2.4. *Traitement des cadavres*

- **Protocole de traçabilité des cadavres des animaux prélevés et des restes de collisions**

Les cadavres d'animaux, sont stockés au minimum pendant 6 mois dans un congélateur prévu à cet effet.

Les animaux déposés sont identifiés par marquage sur le sac d'emballage (date de dépose, nombre d'animaux, personnel concerné).

Une feuille de suivi est également apposée sur le congélateur pour effectuer le recensement global des animaux.

Le référent PRA déclenche l'entreprise de ramassage pour prendre en charge les dépouilles. (Société SOPA). Un bon de transmission est remis au service PRA lors de l'enlèvement, classé dans le classeur de suivi à côté du congélateur.

- **Modalités de conservation et d'élimination des cadavres et restes**

Le congélateur est vidé et désinfecté une fois par an. Une société d'équarrissage est en charge du traitement des cadavres.

- **Procédure appliquée en cas de prélèvement d'un oiseau bagué**

En cas de découverte de restes ou de prélèvement d'un oiseau bagué, la bague sera retournée au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (au Muséum National d'Histoire Naturelle - 43 rue Buffon - Bâtiment 135 - CP 135 – 75005 Paris).

L'oiseau est traité comme la procédure si dessus.

Voir le site <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique4> pour toute mise à jour des procédures d'envoi.

6. Demande de dérogation et d'autorisation de prélèvement

Ce chapitre vise à détailler la demande de dérogation/autorisation pour le prélèvement d'espèces animales protégées ou chassables.

6.1. *Espèces protégées objets de la demande de prélèvement*

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut UICN		Enjeu local	Action de prévention du risque animalier prévue		
	National	Régional		Capture <i>Effectif demandé</i>	Destruction <i>Effectif demandé</i>	Perturbation*
Busard saint martin <i>Circus cyaneus</i>	CR	LC		0	1	5
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	LC	LC		0	1	25
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	LC	LC		0	2	30
Circaète jean le blanc <i>Circaetus gallicus</i>	LC	EN		0	1	5
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	NT	LC		0	3	250
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	LC	LC		0	1	25
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	EN	VU		0	1	5

Argumentation d'une demande d'évolution : comparer avec

Action d'effarouchement effectué en 2020 et 2021 :

	2020 Baisse des observations , agents en travaille partielle toute l'année	2021 Baisse des observations , agents en travaille partielle toute l'année
Busard saint martin <i>Circus cyaneus</i>	2	1
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	8	30
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	0	25

Circaète jean le blanc Circaetus gallicus	5	10
Faucon crécerelle Falco tinnunculus	102	100
Milan noir Milvus migrans	12	18
Milan royal Milvus milvus	6	1

6.2. Espèces chassables objets de la demande de prélèvement

Nom vernaculaire Nom scientifique	
Lievre d'europe Lepus europeus	85 observations et 28 effarouchés (2021)
Lapin de garenne Oryctolagus cuniculus	9 observation et 1 effarouché (2021)
Perdrix rouge Alectoris rufa	266 observations et 25 effarouchées (2021)
Corneille noire Corvus corone	1231 observations et 238 effarouchées (2021)

6.3. Recevabilité de la demande

1. Pour les espèces chassables et/ou susceptibles d'occasionner des dégâts, la demande d'autorisation est formulée au titre du R. 427-5 du code de l'environnement concernant des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne.

2. Pour les espèces protégées, la demande de dérogation est formulée pour assurer la sécurité des vols. Elle entre donc dans le champ du cas dérogatoire décrit au L. 411-2-4-c du code de l'environnement concernant l'intérêt de la sécurité publique.

3. La demande est formulée pour réaliser des prélèvements d'espèces engendrant un risque imminent, uniquement après constatation de l'absence de résultat des diverses techniques de gestion et d'effarouchement disponibles mises en œuvre préalablement. Le prélèvement reste alors la dernière solution de sécurisation.

4. Au vu des plafonds de prélèvements éventuellement demandés et de la dynamique locale des espèces, la dérogation ne nuira pas au maintien de l'état de conservation des espèces concernées.

6.4. Territoire de validité de la dérogation/autorisation

Le périmètre de responsabilité de la zone aéroport

6.5. Durée de validité de la dérogation / autorisation

5 ans

6.6. Personnel à habiliter

Voir tableau des moyens humains au paragraphe 5.2.2.2.

7. Références

7.1. *Références juridiques*

7.1.1. Décrets, arrêtés et circulaires

Arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

Décret n°2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Circulaire DNP/CFF n°2008-01 du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages (complément des circulaires DNP no 98-1 du 3 février 1998 et DNP n°00-02 du 15 février 2000).

Règlement (UE) n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil (Annexe IV).

Arrêté du 13 février 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction de spécimens de certaines espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour assurer la sécurité aérienne.

7.1.2. Listes relatives aux espèces protégées

7.1.2.1. *Métropole*

Arrêté du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département

Arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

7.1.2.2. *Outremer*

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Martinique

Arrêté du 17 février 1989 modifié fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Réunion

Arrêté du 25 mars 2015 modifié fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

7.1.3. Listes relatives aux espèces chassables

Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain

7.2. **Références techniques**

Ce chapitre liste l'ensemble des documents de référence produits par le Service technique de l'aviation civile (STAC) relatifs à la prévention du risque animalier.

Ces documents, ainsi que des rapports statistiques sur le risque animalier en France, sont téléchargeables sur le site Internet du STAC :

<http://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/publications/gnt-secur.php>

STAC, 2018 - Méthodologie d'évaluation du risque animalier sur les aérodromes

STAC, 2017 - Prévention du risque animalier - Incidents de tir pyrotechnique

STAC, 2017 - Collisions aviaires en aviation générale - Faire face aux grands rapaces

STAC, 2007 - Le péril animalier

STAC, 2005 - Les oiseaux des aérodromes français - Prévention du péril aviaire

7.3. **Webographie**

Statut de rareté et de menace

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>

<https://uicn.fr/publications/>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plans-nationaux-dactions-en-faveur-des-especes-menacees>



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : Régie d'exploitation de l'aéroport de Basse Vallée de la Dordogne
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
Commune Nesque
Code postal 19600
Nature des activités : AERONAUTIQUE
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Row B1: OISEAUX, Voir document Annexe.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *
Protection de la faune ou de la flore [X]
Sauvetage de spécimens []
Conservation des habitats []
Etude écologique []
Etude scientifique autre []
Prévention de dommages à l'élevage []
Prévention de dommages aux pêcheries []
Prévention de dommages aux cultures []
Prévention de dommages aux forêts []
Prévention de dommages aux eaux []
Prévention de dommages à la propriété []
Protection de la santé publique []
Protection de la sécurité publique [X]
Motif d'intérêt public majeur []
Détenion en petites quantités []
Autres []
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Prévention du Risque Aviaire sur l'aéroport de Basse Vallée de la Dordogne conformément à l'arrêté préfectoral du 6 Août 2011 (voir Annexe) et conformément à l'arrêté du 10 Août 2007 relatif à la prévention de Risque Aviaire sur les aérodromes.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Altération Préciser :

Dégradation Préciser : *Conformément à l'Art. 6 de l'arrêté du 10 Avril 2007*

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : *Permis de chasse / Formation en Prévention du Risque Anomalie / Brevet International en Prévention du Risque Anomalie*

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : *Toute l'année (Si possible en période hivernale)*
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : *Lorraine*

Départements : *19*

Cantons :

Communes : *Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne 19600 Neipont*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser *Ciblage des Zones de Fanchage*

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *Voie carter en annexe*

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Bilan Mensuel / Semestriel / Annuel*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
--	--------------------

Cerfa n°13614*01	Fauchage des prairies, buisson et autres haies pouvant impacter l'espèce.
Accenteur mouchet Prunella modularis	"
Aigle botté Hieraaetus pennatus	"
Alouette des champs Alauda arvensis	"
Alouette lulu Lullula arborea	"
Autour des palombes Accipiter gentilis	"
Bergeronnette printanière Motacilla flava	"
Bergeronnette grise Motacilla alba	"
Bruant ortolan Emberiza hortulana	"
Bondrée apivore Pernis apivorus	"
Bruant proyer	"

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
Emberiza calandra	
Bruant zizi Emberiza cirlus	"
Busard des roseaux Circus aeruginosus	"
Busard St Martin Circus cyanus	"
Buse variable Buteo buteo	"
Caille des blés Coturnix coturnix	"
Chardonneret élégant Carduelis carduelis	"
Choucas des tours Corvus monedula	"
Cheveche d'Athéna Athene noctua	"
Circaète Jean le Blanc Circaetus gallicus	"
Cisticole des joncs Cisticola juncidis	"
Cochevis huppé	"

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
Galerida cristata	
Corneille noire Curvus corone	"
Coucou gris Cuculus canorus	"
Epervier d'Europe Accipiter nisus	"
Etourneau sansonnet Sturnus vulgaris	"
Faucon crécerelle Falco tinnunculus	"
Faucon pèlerin Falco peregrinus	"
Fauvette à tête noire Sylvia atricapilla	"
Fauvette babillarde Sylvia curruca	"
Fauvette grisette Sylvia communis	"
Geai des chênes Garrulus glandarius	"
Gobemouche gris	"

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
Muscicapa striata	
Gobemouche noir Ficedula hypoleuca	"
Grand corbeau Corvus corax Linnaeus	"
Grimpereau des jardins Certhia brachydactyla	"
Héron cendré	"
Hirondelle de fenêtre	"
Huppe fascié	"
Hypolais polyglotte Hippolais polyglotta	"
Grive draine Turdus viscivorus	"
Grive musicienne Turdus philomelos	"
Hirondelle rustique Hirundo rustica	"
Lapin de garenne Oryctolagus	"
Lièvre d'Europe	"

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
Lepus europaeus	
Linotte mélodieuse Cardualis cannabina	"
Lorient d'Europe, Lorient jaune Oriolus oriolus	"
Martinet noir Apus apus	"
Merle noir Turdus merula	"
Mésange à longue queue Aegithalos caudatus	"
Mésange bleue Cyanistes caeruleus	"
Mésange chardonnière Parus major	"
Mésange huppée Lophophanes cristatus	"
Milan noir Milvus migrans	"
Milan royal Milvus milvus	"
Moineau domestique	"

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
Passer domesticus	
Œdicnème criard Burhinus Oedicnemus	"
Pipit des arbres Anthus trivialis	"
Perdrix rouge Alectoris rufa	"
Petit gravelot Charadrius dubius	"
Pic épeiche Dendrocopos major	"
Pic épechette Dendrocopos minor	"
Pic vert Picus viridis	"
Pie bavarde Pica pica	"
Pie-grièche écorcheur Lanius collurio	"
Pigeon biset Columba livia	"

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
Pigeon colombin Columba oenas	"
Pigeon ramier Columba palumbus	"
Pinson des arbres Fringilla coelebs	"
Pipit des arbres Anthus trivialis	"
Pipit farlouse Anthus pratensis	"
Pluvier doré Pluvialis apricaria	"
Pouillot de bonelli Phylloscopus bonelli	"
Pouillot fitis Phylloscopus trochilus	"
Pouillot siffleur Phylloscopus sibilatrix	"
Pouillot véloce Phylloscopus collybita	"
Roitelet a triple bandeau Regulus ignicapilla	"

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	"
Rouge queue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	"
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	"
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus ohoenicurus</i>	"
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	"
Sittelle torchepot <i>Sitta europaea</i>	"
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	"
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	"
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	"
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	"
Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>	"

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i> <i>de l'espèce concernée</i>	Description
Tarier des prés Soxicola rubetra	"
Vanneau huppé Vannellus vanellus	"
Verdier d'Europe Chloris chloris	"



Fauchage réalisé en 2022 dans le cadre de la destruction des arbres, arbustes, broussaille et autres haies conformément à l'arrêté du 10 avril 2007.



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Régie d'exploitation de l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Nespouls

Code postal 19600

Nature des activités : Aéronautique

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1		<u>voir Annexe</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Prévention du Peupl. Animalier en Zone Aéroportuaire

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (re renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser : Effarouchement acoustique

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser : Fusil de chasse cal. 12

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser : Effarouchement Acoustique

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser : Fusées détonante / Siffiante / Crépitante / CAPA

Utilisation d'armes de tir Préciser : Fusil de chasse cal. 12

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Formation en prévention du risque Aviaire

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2023 à 2027 (5 ANS)

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine

Départements : 19

Cantons :

Communes : Nespouls 19600

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte Rendu Mensuel / Semestriel / Annuel

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature

Spécimens concernés par l'opération (cerfa 13616*01)			
Nom commun Nom scientifique	Quantité	Descriptif	
		Observé	Effarouché
Busard St martin <i>Circus cyaneus</i>	1	3	1
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	2	49	3
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	5	104	21
Circaete jean le blanc <i>Circaetus gallicus</i>	1	4	3
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	10	73	65
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	2	42	14
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	1	4	4

*Données 2022